Bonport

Haut lieu de la vie industrielle passée de la Vallée de Joux. Dont les débuts datent de 1514. L'acte d'amodiation passé par l'abbé du Lac-de-Joux aux Rochat sera reproduit plus loin. On avait désormais des droits sur l'écoulement de "L'Embouchaz" que l'on put faire valoir jusqu'en 1883 où un forte inondation souleva les installations qui dès lors ne furent plus utilisables.

L'histoire de Bonport est une énormité qui nécessitera la rédaction d'une brochure complète. Vous ne trouverez ici que quelques éléments survolant ces 359 ans d'activité industrielle, ainsi que quelques dessins ou photos illustrant cette mini-région au climat tout particulièrement agréable.

*Histoire industrielle de Bonport*

*Celle-ci commence en 1524, quand Jean et Jacques Rochat, fils de Guillaume rochat qui avait fondé le village des Charbonnières avec son frère Claude dès 1489, reçurent l'autorisation de l'abbé d'Estavayer d'installer des moulins, battoirs et scieries, outre un martinet à forger le fer, sur le cours et pertuis d'eau s'écoulant du lac Brenet par l'Embouchaz ou l'Embossioux. Ces Rochat n'étaient pas de nouveaux venus dans l'industrie, puisqu'ils possédaient déjà des bâtiments industriels en dessous du moulin de la Sagne et alimentés par le ruisseau de même nom. Mais le débit de ce ruisseau, alimenté par un bassin d'accumulation ou étang situé en amont du vieux moulin, ne devait pas offrir de bien grandes possibilités. Les eaux du lac Brenet qui s'engouffraient dans les entonnoirs de Bonport allaient leur permettre de développer leurs installations.*

*Mais selon Auguste Piguet, ces Rochat avaient beaucoup embrassé. Ils se contentèrent donc dans un premier temps d'édifier un moulin sur leur concession. la scierie et le martinet firent apparition plus tard.*

*Pour en revenir aux connaissances industrielles de Jean et Jaques Rochat, signalons encore qu'ils étaient d'une famille de métallurgistes. N'était-ce pas leur grand-père Vinet et ses trois fils qui s'étaient installés sur le cours de la Lionne en 1480? Et cette famille, en Franche-Comté d'où elle était originaire, n'y était-elle pas déjà dans l'industrie ? Ils avaient donc toutes les connaissances et toutes les expériences pour voir grand en doublant ou triplant le volume de leurs installations.*

*L'activité de cette famille Rochat, les concessionnaires, puis les enfants, et bientôt les petits-enfants, va se poursuivre durant tout le XVIème siècle.*

*Mais il apparaît que ce trop grand nombre d'ayant-droits, va nuire à l'activité même de Bonport. Mais aussi peut-être ces Rochat n'ont-ils pas les moyens d'investir sans cesse pour acquérir les techniques*

nouvelles qui apparaissent peu à peu dans la métallurgie. Toujours est-il que finalement, en 1602, l'entreprise est vendue à l'industriel Rigaud, citoyen de Genève.

Depuis longtemps déjà les industriels genevois avaient des visées sur toutes les entreprises du fer de notre vallée. Comme sur tous les moyens de production. Ainsi Guillaume Varro rachète en 1567 le haut-fourneau du Brassus. D'autres genevois reprennent les forges de l'Abbaye à la fin du siècle. Pour tous ceux-là, au moment où Genève est en butte à l'hostilité de ses voisins restés catholiques, il est de bonne politique d'assurer le ravaitaillement de la ville en boulets et en fer ouvrable. D'où leur visée

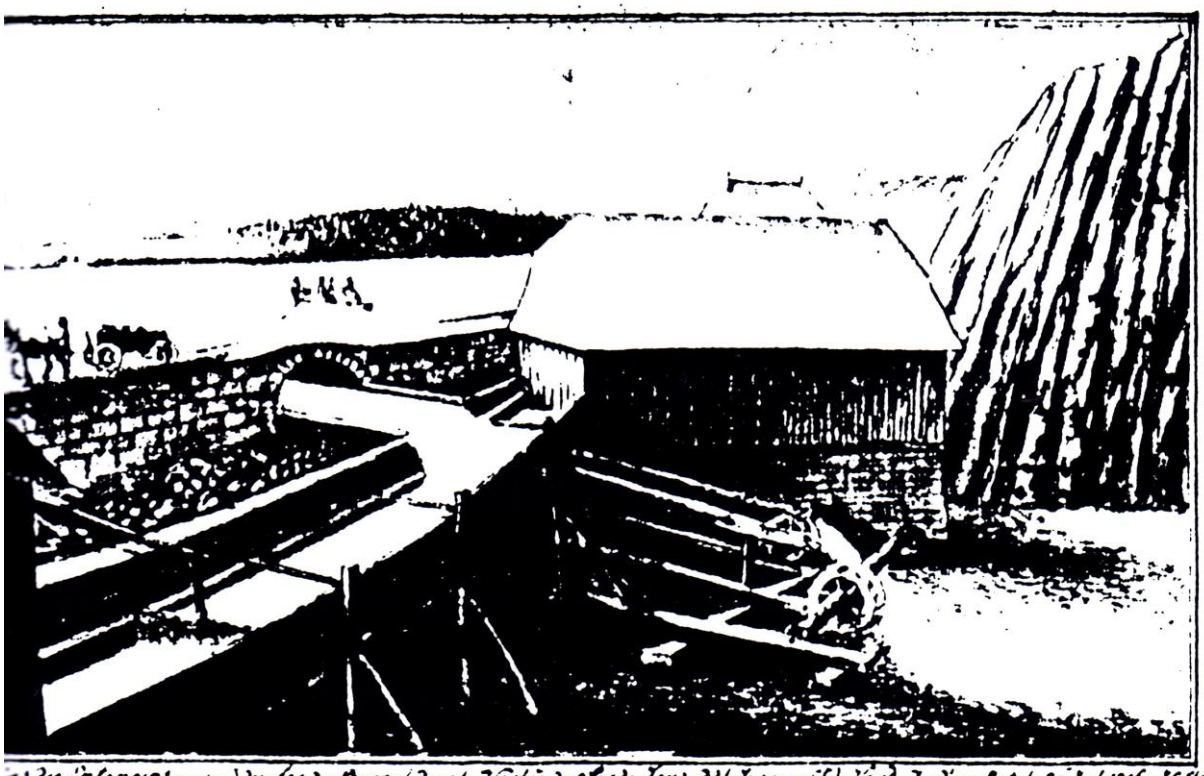

Bonport en 1816. La scierie est à gauche, dessin de Escher

sur une région relativement proche. La vallée de Joux passe donc dans l'orbite économique de Genève. Le gouvernement bernois n'en prend pas ombrage. Au contraire, il favorise ces nouveaux financiers et industriels.

Rigaud lui-même, avant son achat de Bonport en 1602 avait déjà pris pied dans la Vallée de Joux en rachetant les installations de l'Abbaye déjà en possession de ses contemporains. Ceci en 1599-1600.

Qui est cet homme ? D'une famille considérée comme noble en Savoie, la famille Rigaud possède des biens sur les deux rives du Léman. Dès le XVème siècle elle a des attaches à Genève. Hypolite est admis à la bourgeoisie en 1595. Il fait partie du Conseil des Deux Cents. C'est un homme d'affaire. Il fonde sa fortune sur le trafic international du sel. Il embrasse beaucoup. Il garde des relations étroites avec la Savoie. Si bien qu'il est accusé de trahison. Il est exclu du Conseil. Mais il sera réhabilité.

Cet homme s'intéresse donc de très près aux entreprises sidérurgiques. Il est actionnaire puis directeur d' une entreprise dans le Valais dès 1598. Il rachète l'Abbaye en 1599 et 1600. Et en 1602 il ajoute encore à ses possessions les usines de Bonport que les Rochat lui vendirent pour le prix de 4800 florins.

Ces installations comprenndent une forge, une scie, une maison, un charbon et des dépendances diverses. Au cours des années qui viennent, Rigaud leur adjoindra différentes autres entreprises et bâtiments. Si bien qu'en 1623, quand il remet le tout en amodiation à son neveu Féréol, le complexe industrie de Bonport, impressionnant, révèle une dizaine de bâtiments dont cinq usines actionnées par une dizaine de roues à eau ., deux entre_pôts, un pour le charbon, un autre pour les planches, la maison du maître des forges, un rural, et trois tours habitées. La disposition des édifices donne à l'ensemble, selon P-L. Pelet, une sihouette médiévale. Rigaud avait donc apporté un développement considérable à son entreprise de Bonport en laquelle il semble s'être attaché. Car entretemps, après des difficultés rencontrées dans son entreprise de Brigue, il avait du vendre les installations de l'Abbaye. Et ces installations industrielles de Bonport, bien que situées dans un endroit relativement retiré, ne souffrent d'aucun archaîsme. P-L. Pelet a estimé de dix à douze le nombre des artisans du fer qui trouvaient salaire à Bonport, avec un tatal d'une qui_nzaine de personnes. Ce nombre est considérable. Si l'on considère que Bonport faisait aussi travailler les charbonniers de la région, les charretiers, les mineurs, on se rendra compte de son importance réelle.

Il ne faudrait toutefois pas considérer que toutes ces installations, qui nécessitaient tout un réseau de canalisations diverses, étaient placées sur le site tel que vous pouvez l'apercevoir aujourd'hui. En effet la configuration des lieux a passablement changé. Le Creux Martinet a été comblé. Il servait autrefois de décharge pour le village des Charbonnières. Quand il a été quasiment plein, la commune a achevé le comblement , ce qui a permis de retrouver une zone herbée. Quant au grand Creux lui-même que vous avez sous les yeux, rien ne permet plus d'imaginer tel qu'il se trouvait

alors. En effet le barrage, qui a été élevé à la fin du siècle passé, a recouvert des entonnoirs secondaires qui étaient certainement utilisés pour les installations industrielles. D'autre part, vers les 1890, le creux a été approfondi pour permettre de mieux dégager l'entonnoir principal. Un volume de 5000 m3 a ainsi été extrait du Creux et réparti dans les environs, ce qui a permis de constituer l'esplanade que vous pouvez apercevoir .

D'autre part encore, en quatre siècles, un nombre considérable de plaques rocheuses de la paroi, sous l'action des pluies et du gel, a du s'effondrer dans le gouffre. Ce qui fait qu'il est assez difficile d'imaginer le complexe tel qu'il se présentait du temps de Rigaud.

Avec ce personnage fascinant, Bonport connut son âge d'Or. Car plus jamais après lui les usines ne connaîtront pareille activité, ainsi qu'on le verra dans la suite de cet exposé. Rigaud avait été admis à la bourgeoisie de la commune du Lieu le 1er octobre 1614. Il est décédé en 1624, à l'âge de 66 ans.

En 1637 les usines passent des successeurs de Rigaud à Michel de Jussinge et Vauchy Rochat son beau-frère. Elles semblent encore prospérer, puis paraissent décliner dans la deuxième moitié du siècle. Il est survenu le même problème que le siècle précédent. De par les successions, Bonport s'est trouvé réparti dans les mains de nombreux Rochat. Et cette situation n'était pas favorable à la marche de l'entreprise. Celle-ci fut à nouveau vendue. En 1702, à Michel Rochat. Auparavant plusieurs des propriétaires avaient quitté la région pour aller s'installer en France, en Franche-Comté où ils reprirent des entreprises industrielles, troquant leur nom de Rochat contre celui de Rochet. Ainsi deux cents ans après Vinet, ceux-là étaient retournés dans leur patrie où ils se développèrent à nouveau d'une manière remarquable. L'histoire de ces Rochet a été établie en une thèse monumentale par Mr. François Lassus de Besançon "Métallurgistes Franc-Comtois du XVIIe siècle au XIX siècles. Les Rochet, étude sociale d'une famille de Maîtres de Forges et d'Ouvriers forgerons".

Les feux de forges végèrent encore au début du XVIIIème siècle. Ils s'éteignent en 1724. Seuls les moulins et la scierie aménagée à la place de l'aciérie et du martinet vont survivre jusqu'en 1882.

Curieusement Bonport, à mesure qu'il diminuait d'importance au point de vue métallurgique, en prenait quant à son rôle d'entonnoir principal pour l'évacuation des eaux des lacs de la Vallée.

Les Combiers l'avaient toujours considéré comme d'importance primordiale pour l'évacuation des eaux des lacs. Lors de la grande période de Bonport,

avec les Rochat, Rigaud et leurs successeurs, il est certain que des problèmes devaient surgir du fait d'intérêts divergents. Aussi dès que Bonport perdit de son importance, et surtout aussi de sa valeur, les communes se penchèrent sur le bien fondé d'un rachat. Elles avaient peine pourtant à tirer à la même corde, et finalement ce fut la commune de l'Abbaye qui prit en charge la totalité des installations de Bonport. Pour le prix de 100 florins.

Devenue propriétaire, elle pensait pouvoir maîtriser le problème de l'écoulement des lacs. En fait il n'en fut rien. Elle venait plutôt d'acquérir des installations qui nécessitaient un entretien considérable et qui allaient coûter au cours de 3/4 de siècle de fortes sommes. Signalons entr'autre un incendie en 1798 qui détruisit le moulin et la scie. Un nouvel incendie en 1824 qui détruisit les usines en grande partie. D'où la décision de l'autorité de vendre. Elle essaya en 1832. Les bâtiments furent adjugés à Jean Félix Rochat du Pont pour le prix de 7300.-, mais la vente ne fut pas ratifiée.

Les années 1845 et 1846 furent assez onéreuses pour Bonport; en juin 1845 un orage d'une violence extraordinaire s'abattit sur la région; il y eut 31 vitres cassées par la grêle à la maison d'habitation et des dégâts assez conséquents aux usines. L'année suivante, c'est le niveau des lacs qui monte très haut et qui détruit partiellement les installations.

Pendant les années où la commune de l'Abbaye fut propriétaire de Bonport, elle eut une quinzaine de fermiers, dont la plupart étaient originaires de l'Abbaye, quelques-uns venant du pied du Jura. Plusieurs ne firent que trois ans, la durée d'un bail, d'autres six ans; seuls deux des fermiers restèrent douze ans consécutifs, soit David Rochat et les frères Mouquin du Pont.

Finalement le conseil communal invita la municipalité à fournir un rapport sur les recettes et les dépenses faites en Bonport pendant un certain nombre d'années en arrière. Celui-ci fut présenté et portait sur les années 1821 à 1851; pendant ce laps de temps, la commune avait dépensé pour Bonport la somme de 76895.- et les recettes ascendaient à la somme de 27657.- y compris certains subsides de l'état.

Après avoir pris connaissance de ce résultat, une décision fut prise de renoncer à l'entretien des usines et la municipalité fut chargée d'en faire la vente. La mise eut lieu le 24 juillet 1852 à l'Hôtel de la Truite. Ce fut un citoyen du Pont qui racheta Bonport pour la somme de 5000.-

Ces usines furent exploitées pendant de nombreuses années par ce citoyen du Pont et sa famille. Elles continuèrent travailler jusque vers la fin de l'année 1882; le 23 décembre de la dite année, il tomba plus d'un mètre de neige, et les jours suivants il plut à torrent. Le 1er janvier 1883 le niveau des lacs était monté à 1011; les scieries et moulins de Bonport dont la construc

tion était toute de bois, furent soulevés et flottèrent dans l'entonnoir pour s'y écraser finalement au retrait des eaux. La maison d'habitation fut détruite dans un incendie quelques années plus tard.

Cette hausse des lacs fut une des plus considérables dont on se souvient; la route du Pont aux Charbonnières était recouverte par environ 80 cm d'eau. Le service postal, qui se faisait avec des chevaux, dut être suspendu et se faire en bateau pedant un certain temps. Dans le village du Pont, la route était sous l'eau en plusieurs endroits. Il dut être établi des passerelles provisoires. La cave de l'Hôtel de la Truite avait environ un mètre d'eau.

Finalement l'expropriation des entonnoirs par l'Etat eut lieu vers 1890. Bonport avait définitivement vécu.

Bonport , folio 57

les hoirs de Marc David Armand Rochat qui sont:
Clara Marie; Beat Auguste; Julie Eva; Max Louis; Tobie Arthur; Sara Ada; Berta.

Bonport en 1875

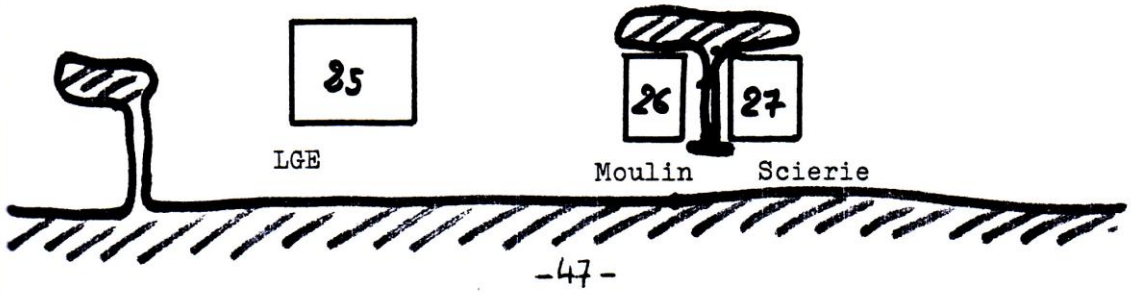

Abergement de Bon port fait par l'Abbé du Lac de Joux, a faveur des honn. Jean & Jaques Rochat et Jean leur frere, le prem.r Aoust 1524
Levé sur une Coppie comme sensuit sans changem.t ni ajonction de mots, –

Nous Claude d'Estavay par la permission Divine ~~[illegible]~~ commandeur perpetuel des insignes monasteres de S.te Marie de l'haulte Combert de sainte Marie Maydelaine du Lac de Joux, savoir faisons a tous pnts et advenir que estans assembles au Chapitre de nostre dite Abaye apres le son de la cloche, comme use de coustume sachant et spontannem.t certifies et bien informés de nos droits et de ceux de dite Abaye, Et apres meure deliberation Abergeons et concedons en abergem.t perpetuel de fief en emphitheose perpetuelle nous predits commandeur de l'avis et conseil de nostre authorite pour nous et nos successeurs, A Jean et Jaques Rochat pnts et stipulant pour eux et Jean Rochat leur frere absent, & ses heritiers naturels et legittimes quels quils soyent et des leurs et de ses enfants, soubs toutesfois les conventions et conditions soubscrites, Et premierem.t le cours et pertuits de leau couranto des le Lac par lembouchaz, assavoir des le

soleil Leuant et des le pré de l'Espine jusques au pré de la Thomaz auec fonds droits appartenances universelles, et c'est pour construire ou faire des moulins bastoirs Raisses martinets a fer, Et tous autres bastiments ou aisement, soubs toutesfois Cense annuelle & perpetuelle soit payemt. annuel de vingt et quatre sols monoye au pays de vaud Coursables payables par lesdits Rochat freres, et les leurs tous les ans a chaque festes St. Michel archange, Et soubs Condition que lesdis seigrs Abez et Religieux des apresent et a l'avenir ne seront tenus et ne deuront payer la moliture des bled desdites Abbayes, auec lesdits Rochat et tenus de mouldre lesdittes bleds sans coute ni hemine, Item que lesdits Rochat seront tenus recognoistre les Choses predittes entre les mains du Commissaire deditte Abaye pnts et futurs, toutes et quantes fois ils en seront requis, Promettant pour nous et nos successeurs en bonne foy et soubs l'avoeu de nostre Religion et soubs l'expresse oblige. ~~[illegible]~~ generalle, et singuliere des biens de nostre ditte Abaye, de porter bonne Concorde et valide paix des choses promises & par nous abbergées, fonds fruits, et apartenances predites aux dit Rochat freres Abergateurs, et les leurs predits, Et est Contre tous, Reservées les predittes Censes directes et totale domination et autres droits sus Ecrits demeurants et reseruez a nous de ditte Abaye auecq et soubs promesse exceptions et renonciations opportunes necessaires et reciproques pour Corroborer au

et Temoignage de toute et singulieres las choses premise expedions les presentes receuës et ausdits Rochat abbergateurs scellées des seaux de nous dits ~~Abay~~ Abbez et Convent Données en notre dits Chapitre en pnce de Noble George Vignodi maistre d'hautel dud. Reverent Seigr. Jean de Salles, Escuier, Et Venerable Guillaume Rocard Curé de Burdigny Le premier jour du mois d'Houst. de l'án mille Cinq Cents Vingt et quâtre,

Le septieme jour du mois d'Octobre Mille Cinq Cents quarante neuf, Jean & Jaques Rochat fils de Vuillemin Rochat recognurent separement es mains d'Egrege Abel Mayor Commissaire de LL. EEs, de tenir et posseder Châcun la moitié de ce que est icy dessus abergé, et se reconnoissent devoir Châcun douze sols pour la Cense y designée, a part de Reconnoissance signée Mayor laquelle fait mention des susnarres abergemt. et nommé le notaire Gelardy l'avoir receu le premier jour du mois d'aoust mille cinq Cents vingt quatre et donnerent pour limite de leur Reconnoissance depuis le pré de l'epine au pré de la Tornaz.

Susdit acte d'abergemt. et Reconnoissance a esté transcrite par le soubsigné [illegible] a luy [illegible] faitte par Gabriel Verney [illegible] que se luy peut lire, signé [illegible] le 20. 9bre 1712.

J. Meylan

Ce lac n'a d'autre écoulement que des sortes d'entonnoirs tant naturels qu'artificiels, où il se précipite et disparaît à travers les interstices de la pierre calcaire dont le fond est composé. Les entonnoirs artificiels sont proprement des puits creusés au bord et à niveau du rivage et qui, communiquant au lac par des canaux servant à le dégager, empêchent ses eaux de monter et d'inonder les prairies. Le plus étonnant de tous est un entonnoir naturel au nord-ouest du lac, au pied de la colline ; l'eau s'y engouffre avec tant de furie qu'elle détache souvent des fragments épais du rocher, et qu'on en voit des feuillets énormes encore faiblement attenants au mont et suspendus sur l'abîme, et prêts à s'y précipiter ; ils boucheraient l'ouverture si l'on n'avait eu soin d'y placer des appuis à une grande hauteur. A l'entrée du gouffre est un moulin à scie appelé Bon-Port, et dont l'activité est telle que la scie mord dans le bois de 15 pouces par minute.

A cet endroit, la vallée finit, et l'eau des lacs et de l'Orbe, engloutie dans les ouvertures, paraît absolument perdue, mais la nature bienfaisante la fait filtrer par un lit invisible et sous les racines des monts pour la faire reparaître à une lieue de là, également abondante et pure ; c'est ce qu'on appelle *la source de l'Orbe*, et qui n'en est que la renaissance. L'eau sort en bouillonnant de sa longue prison par une bouche large de 16 pieds sur laquelle pèse un rocher en forme de croissant, élevé d'au moins trente toises et couronné de noirs sapins.

1. Moulin
2. Scène

Moulin de «Bon Port» près des Charbonnières en 1583
(Reconstitution d'après des photos d'époque) Louis Maillet

Les usines de Bonport après l'inondation de 1883, perdues pour un nouveau service! La scierie est à droite.

Ci-dessous la carte topographique du canton de Vaud, de 1877, retouchée en 1880, signale naturellement encore les installations industrielles de Bonport.

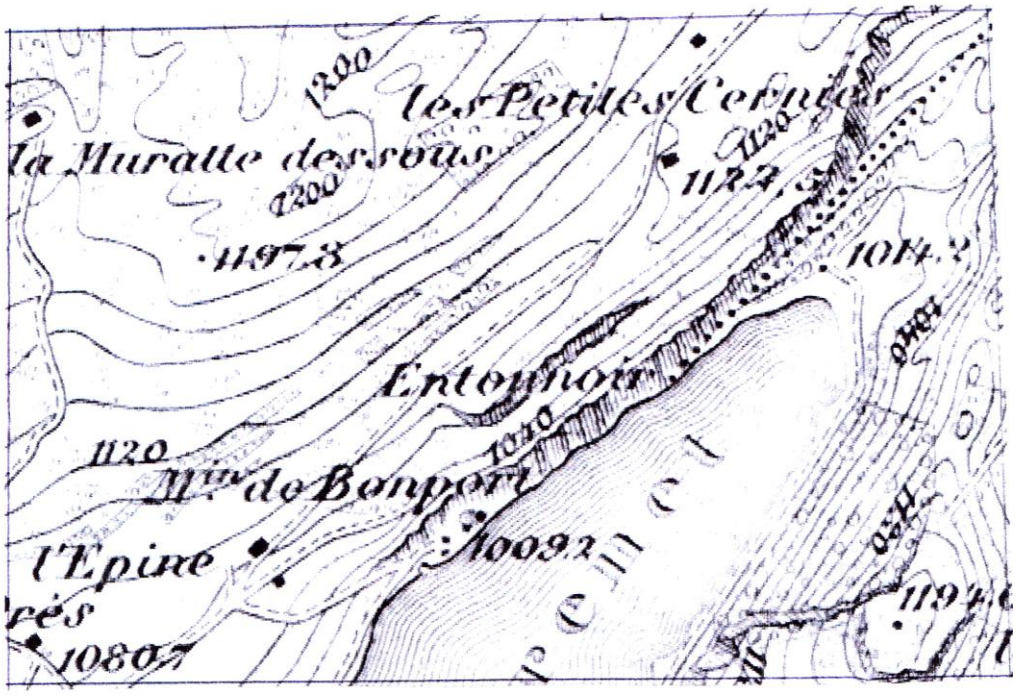


Pages suivantes, détail de l'inventaire des archives communales de l'Abbaye. Celle-ci, ayant été propriétaire de Bonport de 1777 à 1852, il est naturel qu'elle possède un riche fonds sur le sujet. Celui-ci mérite l'intérêt de l'historien.

BONPORT - EAUX DE JOUX - inventaire des pièces déposées aux ACA -

Usines de Bonport: amodiations diverses - mises en prix

| | | |
|---|---|---|
| | 23 octobre 1780 | Amodiation du moulin à David Siméon Rochat fils du Pont, 1905 florins par année. |
| | 25 juillet 1786 | Amodiation du moulin à David Siméon Rochat et ses fils du Pont, 1500 florins de 4 batz. |
| | 25 juillet 1792 | Amodiation du moulin à Jaques Rodolph et Louis fils de Philippe Etienne Moyse Rochat du Pont, pour le prix de 2210 florins. |
| | 14 juillet 1798 | Amodiation du moulin à Jaques Rodolph fils de Philippe Etienne Moïse Rochat du Pont pour le prix de 2310 florins par année, payables par moitié au bout de chaque six mois. |
| | 25 juillet 1801 | Amodiation du moulin à Samuel fils de David feu Tobie Rochat du Pont, pour le prix de 2260 florins. |
| | 28 juillet 1804 | Amodiation du moulin et dépendances à Abram fils d'Abram Isaac Guignard de l'Abbaye, pour le prix de 2105 florins. |
| | 11 juillet 1807 | Amodiation du moulin à François Louis Rochat du Pont pour le prix de 1735 florins. |
| | 25 juillet 1810 | Amodiation du moulin à David feu Jaques Moyse du Pont pour le prix de 504 francs par année. |
| | 25 juillet 1810 | Idem |
| 10 | 14 sept. 1816 | Remise de la ferme des moulins de Bonport de la part de David Rochat à Louis Rochat huissier et son fils. |
| 11 | 24 juillet 1819 | Amodiation du moulin à David Rochat feu Jaques Moyse du Pont, pour le prix de 530 ff de 10 batz. |
| 12 | 16 décembre 1822 | Amodiation de la scie de Bonport pour un mois environ aux frères Moïse, Louis et Henri Mouquin (frères, pères ou fils) |
| 13 | 4 février 1823 | Amodiation de la scie de Bonport à Jaques Rodolph Rochat pour le prix de 14 batz par jour ouvrier. |
| 14 | 25 mai 1823 | Amodiation des moulins, scie et dépendances de Bonport à Jaques Rodolph Rochat du Pont pour le prix 401 francs. |
| 15 | 28 janvier 1826 | Amodiation des moulins, scie et dépendances de Bonport à Abram Samuel Reymond des Bioux pour le prix annuel de 715 francs. |
| 16 | 11 septembre 1828 | Amodiation des moulins, scie et dépendances de Bonport à Jaques Henry Magnenat de Vaulion, fils mineur d'Isac Magnenat, pour le prix de 28 louis, soit 448.- |
| 17 | 26 juillet 1834 | Amodiation des moulins, scie et dépendances du complexe de Bonport, à Daniel Cuendet de Ste-Croix, domicilié à Cottens et Frédéric Linder de Diesbach, canton de Berne, domicilié à Sévery, pour le prix de 18 louis d'or, soit deux cent-huitante francs. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 18 | 10 janvier | 1835 | Amodiation des moulins, scie et dépendanc de Bonport àux mêmes, pour le prix de 18 louis d'or, soit 288.- |
| 19 | 28 février | 1838 | Caution solidaire pour Cuendet Daniel, meu en Bonport: Rodolph Rochat, marchand, et Samuel Rochat, forestier, les deux aux Charbonnières. |
| 20 | 18 mai | 1850 | Amodiation des scies et moulins de Bonport à Marc Louis Henri et Louis Mercier frères demeurant aux scieries du Sentier, pour le prix de 361 francs. |

---

Rajouts

| | | | |
|---|---|---|---|
| 21 | 26 mai | 1838 | Amodiation des moulins, scie et dépendanc de Bonport à Henry et Samuel Mouquin, frèr Charpentiers au Pont. Pour le prix annuel 320 francs de dix batz. |

PA BONPORT - EAUX DE JOUX

PAB Usines de Bonport: inventaires

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | 22 novembre | 1777 | Vente d'une chaîne provenant de Mouthe, par Jaques Elie Rochat des Charbonnières, à la commune de l'Abbaye pour servir en la scie de Bonport, pour 105.- |
| 2 | 26 décembre | 1792 | Inventaire des meubles qui sont en BONport qui appartiennent à l'honorable commune de l'Abbaye qui ont été remis aux sieurs Jaque Rodolph et François Louis fils du sieur Phi lipe Etienne Rochat du Pont. |
| 3 | 28 septembre | 1801 | Idem, pour être remis à Samuel Tobie fils d David feu Tobie Rochat du Pont. |
| 4 | 28 septembre | 1804 | Taxe et inventaire des rouages des moulins et scie de Bonport faits par Samuel Aubert et Daniel Reymond à la réquisition de Siméo Rochat, de la municipalité de l'Abbaye, et Abram fils d'Abram Isaac Guignard |
| 5 | 29 seoptembre | 1807 | Taxe et inventaire des rouages des moulins et scie de Bonport faits par Jean Daniel Go et Daniel Reymond, à la réquisition de la municipalité de l'Abbaye et de Louis Rochat nouveau meunier. |
| 6 | 29 septembre | 1910 | Idem, faite par Jaques David Goy et Jean Daniel Goy, à la réquisition de la commune de l'Abbaye. |
| 7 | 29 septembre | 1810 | Idem, faite par les mêmes. |
| 7bis | | | Notes sur l'inventaire par David Rochat, ancien meunier de Bonport. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 8 | 5 octobre | 1816 | Inventaire des rouages des moulins et scie de Bonport fait par Daniel Meylan, menuisier, et Jean Jaques Goy. |
| 9 | 29 septembre | 1819 | Inventaire de l'état des dits moulins de Bonport fait par Jaques David Goy et Jean Daniel Goy municipal. |
| 10 | 30 août | 1822 | Idem, par les mêmes. |
| 11 | 6 juin | 1823 | Inventaire des meubles qui sont en Bonport, appartenant à la commune de l'Abbaye qui ont été remis au sieur Jaques Rodolph Rochat du Pont |
| 12 | 19 novembre | 1825 | Expertise des moulins et rouages par Henri Meylan du Brassus, maître charpentier, Jacques Louis Nicod, domicilié à Cossonay et Basile François Bulle, de St. Antoine en France, l'un et l'autre charpentier et rouager |

PAB Usines de Bonport: inventaires (suite)

| | | | |
|---|---|---|---|
| 13 | 6 juin | 1826 | Taxe des rouages du moulin par Jean Daniel Goy, municipal du Chenit, et Isaac Magnenat de Vaulion, meunier à l'Abbaye. |
| 14 | 6 juin | 1826 | Inventaire des meubles qui sont en Bonport et qui ont été remis à Abram Samuel Reymond des Bioux, fermier des moulins et scie de Bonport. |
| 15 | 6 octobre | 1828 | Idem, remis à Jaques Henry Magnenat de Vaulion, fermier. |
| 16 | 24 décembre | 1834 | Taxe des meules et rouages par François Delacretta demeurant à Lille, Et Moyse Rochat, menuisier à la Corne. |
| 17 | 1er mars | 1835 | Inventaire des meubles et autres objets qui sont en Bonport qui ont été remis aux sieurs Cuendet et Linder, fermiers. |
| 18 | 12 septembre | 1835 | Examen de la reconstitution de la scie, par Louis Aubert Maréchal et Jean Jaques Goy du Brassus. |
| 19 | 3 septembre | 1838 | Inspection des usines de Bonport par François Bovey de Cuarnens et François Delacrétaz de La Praz, menuisier à l'Isle. |
| 20 | 3 septembre | 1838 | Inventaire des meubles et autres objets qui sont en Bonport et qui ont été remis aux frères Henry et Samuel Mouquin du Pont, fermier. |
| 21 | 3 septembre | 1850 | Idem, remis à Louis Mercier de Daillens, fermier. |

PAC Usines de Bonport: pièces diverses, travaux

| | | |
|---|---|---|
| 1 | Début XVIIIème siècle | Difficultés entre les propriétéraires des usines de Bonport et les communes de la Vallées. Les propriétaires ayant avantage à avoir le plus d'eau possible à leur disposition, les communes souhaitant avoir des entonnoirs bien débouchés. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 2 | 13 novembre | 1771 | Lettre de la commune du Lieu à celle de l baye pour lui annoncer qu'elle prendra pa à l'acquisition des moulins de Bonport. |
| 3 | 20 septembre | 1773 | Lettre du Conseil du Chenit à celui de l'Abbaye concernant le nettoiementdes entonnoirs de Bonport. |
| 4 | 29 décembre | 1777 | Liste à faire des réparations aux bâtiment de Bonport. |
| 5 | 19 janvier | 1779 | Reçu signé JDRochat - Jaques David Rochat tuteur des hoirs de feu le sieur Jaques Dav Rochat marchand des Charbonnières. De la so me de 13083 florins 4 sols payée par la com ne de l'Abbaye, pour la moitié de l'acquis des Moulins, scies et dépendances de Bonpor |
| 6 | | 1779 | Répliques. Différents entre la commune de l'Abbaye et les différents propriétaires avec lesquels elle a acheté Bonport, conjoi tement et indivisément. |
| 7 | 15 mai | 1787 | Devis pour les bois nécessaires à des répar tions en Bonport. |
| 8 | 29 septembre | 1788 | Transaction faite entre les honnorables com nautés du Lieu & Abbaye, par la voye de leu députés concernant la réparation & maintene du chemin tendant depuis les Charbonnières Bonport. |
| 9 | 11 avril | 1801 | Lettre de la Chambre de Régie de la Commune de l'Abbaye à la Chambre Administrative du Canton du Léman. Difficultés avec ceux du Lieu qui voudraient établir un moulin sur l'entonnoir des Epinettes. |
| 10 | 5 octobre | 1807 | La justice de paix du Cercle du Pont à la commune de l'Abbaye. Plainte de François Louis Rochat du Pont, meunier, mauvais état des installations de Bonport et préjudice causé. |
| 11 | 6 octobre | 1807 | Constat sur les lieux mêmes de Bonport du bien fondé des réclamations du dit François Louis Rochat. Effectué par différentes personnalités de la région. |
| 12 | 7 octobre | 1807 | La justice de paix du Cercle du Pont à la commune de l'Abbaye. Même affaire liée au statut du précédent meunier, Abram Guignard de l'Abbaye. |
| 13 | | 1812 | Compte du temps que les moulins & scie de Bonport ont ferié par la trop grande quanti d'eau qu'il y a eut pendant l'année 1812. |
| 14 | 29 juin | 1816 | Communication de la justice de paix du Cercle du Pont à tous ceux que le fait peut concerner rière le hameau des Charbonnières. Passage sur le chemin qui va des Charbonnières à Bonport. Vu que celui-ci est en partie sous l'eau, les gens marchent |

| | | |
|---|---|---|
| | | à côté. Interdiction d'utiliser ce chemin de telle manière, réclamation du meunier de Bonport, David Rochat, qui prétend tout de même faire son travail. |
| 8 juillet | 1816 | Suite de l'affaire. |
| 11 juillet | 1816 | Idem |
| 22 juillet | 1816 | Copie d'un mandat produit au tribunal du district de la Vallée le 22 juillet 1816. Il s'agit en fait, ce mandat étant daté du 22 juin 1816, de la pièce qui a causé toute l'affaire du chemin de Bonport. |
| 22 juillet<br>16 septembre | 1816<br>1816 | Extrait du registre du Tribunal du District de la Vallée du Lac de Joux. Deux séances. David Rochat, meunier en Bonport, sera condamné à payer les frais et à indemniser les lésés, car le chemin dit de l'Epine fut en tout temps praticable, et il n'y avait donc pas nécessité pour les "clients" de Bonport de passer sur les terres d'autrui pour s'y rendre. |
| 26 août | 1816 | Suite de l'affaire. Le dit David Rochat, avec sa femme et sa fille, se permet toujours de passer sur la propriété d'autrui. Vision et taxe des dommages . |
| 12 octobre | 1816 | Suite de l'affaire. |
| 17 octobre | 1816 | Suite de l'affaire. Vision des dommages. Sur la propriété de Pierre feu Emmanuel Rochat. Perte de cinq quarteron d'avoine, plus cent soixante livres de paille. |
| 11 novembre | 1816 | Suite. |
| 2 février | 1817 | Reçu de Joseph Golay en faveur de la commune de l'Abbaye la somme de 48 fr.16 pour frais et dommages au sujet de la difficulté relative au chemin de Bonport. |
| 7 juillet | 1817 | Liste de ceux qui ont été en Bonport mettre des cotes au moulin le 7 juillet 1817. |
| 31 mars | 1821 | Soumission pour abaisser les canaux destinés à conduire l'eau sur les rouages de Bonport. Entrepreneur choisis: François Rochat, maître-maçon et Louis Rochat maçon. + Victor Jeaunin demeurant à la Pièce pour la confection d'un mur. + David Glardon pour la fourniture du ciment et Marc Anthoine Bignens de Vaulion pour fourniture de cinq canaux en pierre. |
| 13 août | 1822 | Reconstruction de la chaussée de Bonport par les sieurs Louis et François Rochat frères, maçons des Bioux. Rappel pour l'exécution de ces travaux par la justice de paix du Cercle du Pont. |
| 24 septembre | 1822 | Confection de trois roues pour les moulins de Bonport par Louis Mouquin menuisier et Louis Rochat, charpentier, les deux du Pont. |

| | | |
|---|---|---|
| 28 | 25 novembre 1822 | Examen des ouvrages de maçonnerie de Bonpor Expert: David et Daniel Martin, maîtres maç résidant à Vallorbe. Deux défauts, et le res passablement fait. |
| 29 | 25 novembre 1822 | Résultat du toisage de la chaussée en pierr de taille de Bonport construite par les maç Rochat des Bioux. |
| 30 | 10 janvier 1823 | Expertise, par David Margot, maître-maçon domicilié à Morges et Frédéric Turel maître-marbrier à Lausanne, de la qualité et de l'emploi du ciment placé à la chaussée de l sine de Bonport. Conclusion: ce ciment n'a pas tous les alliages qu'exige un ciment chaud, d'autant plus qu'il n'est pas bon d'utiliser du ciment chaud sur pierres froides. |
| | 10 janvier 1823. | Notification faite par le juge de paix du cercle du Pont à David Glardon, artiste de Vallorbes. Au sujet de l'emploi d'un ciment qui ne donnerait pas toutes les garanties. |
| 31 | 23 janvier 1823 | Communication du Juge de Paix du Cercle du Pont à la commune de l'Abbaye. Au sujet du sieur Glardon et de son ciment. Ce dernier proteste et déclare que son ciment est bon, solide, qu'il tient très bien et qu'il offre une garantie de cinq ans. |
| 32 | 4 février 1823 | Expertise des travaux effectués en Bonport par Louis Rochat charpentier et Louis Mouqui menuisier, les deux du Pont. Observations de la commission et retouches à apporter aux ou vrages. |
| 33 | 27 février 1823 | Lettre du fermier de Bonport à la commune de l'Abbaye. Ses difficultés:<br>- 1819: construction d'une digue entre les deux lacs par la commission des entonnoirs, d'où diminution de l'eau dans le la Brenet.<br>- 1820: construction d'une scie à bois au Rocheray, d'où perte de clients.<br>- Construction d'une autre scie, cette même année, par François Guignard de l'Abbaye.<br>- 1822: reconstruction des établissement de Bonport, abandon des établissements par de nombreux particuliers. |
| 34 | 17 janvier 1824 | Citation à paraître pour la commune de de l'Abbaye devant le juge de Paix. Affair avec le meunier David Rochat de Bonport, au sujet des plaintes de ce dernier, suite à la mauvaise marche des établissements ce dernières années. |
| 35 | 21 mai 1825 | Reconstruction des moulins de Bonport à la suite d'un incendie. Soummission pour différents travaux: Louis Rochat, Moïse Mou du Pont, charpentier, Charles Rochat, Louis Mouquin, Charias François Rochat, charpenti |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 36 | 21 mai | 1825 | Idem |
| 38 | | | |
| 39 | prob. | 1825 | Plans des charpentes des moulins de Bonport |
| 40 | | | (3 plans) |
| 41 | 10 août | 1825 | Exhortations de la Justice de Paix auprès des entrepreneurs ci-dessus nommés de hâter les travaux de reconstruction. |
| 42 | 28 juin | 1838 | Caution solidaire des frères Henry et Samuel Mouquin du Pont pour le fermage des usines de Bonport. Louis Golaz des Bioux, domicilié au Franoz, rière Montricher. |
| 43 | 3 septembre | 1850 | Expertise du moulin de Bonport par François Bovet, meunier à Cuarnens, et Jean Marc Favre de Vallorbe avant la remise de celui-ci à la commune par les frères Mouquin. |
| 44 | 13 mai | 1851 | Justice de Paix du Cercle du Pont à commune de l'Abbaye. Remise en état du moulin loué par Louis Morier*de Daillens par la commune, et non par celui-ci. * Mercier et non Morier. |
| 45 | 22 octobre | 1851 | Idem. Difficultés de Louis Mercier avec la com. |
| 46 | 16 octobre | 1852 | Résiliation du bail avec Louis Mercier. Difficultés en découlant. |

---

Rajouts

| | | |
|---|---|---|
| 31 mars | 1823 | Convention entre Basile Bulle de St. Antoine en France et la commune de l'Abbaye au sujet de différents travaux a effectuer à Bonport, soit: lanterne, rouet, cheneau, allevets, abrais, etc... |
| 20 septembre | 1844 | Inspection des usines de Bonport par Cyrille Cordier meunier au moulin du Rocheray et Isaac Rochat, municipal aux Charbonnières. Meunier en Bonport: les frères Mouquin du Pont. |

Usines de Bonport: comptes divers

| | | |
|---|---|---|
| s.d. | | Petite note pour différents travaux exécutés à Bonport. |
| 28 septembre | 1801 | Comptes des rouages des moulins et scies de Bonport avec le gorgeage des meules tels qu'ils ont été taxé le jour de la remise des moulins. Moulins 1 à 3. |
| 29 septembre | 1801 | Note de divers articles non admis par l'amodiateur de Bonport entré ce jour. |
| 6 octobre | 1801 | Note des articles que doit rétablir le citoyen Jaques Rodolph Rochat, aux moulins et scie de Bonport. |
| 1er octobre | 1802 | Acquis de Samuel Rochat meunier en Bonport pour la "signole" ? de la scie, de même que pour trente cinq livres de fer à deux batz la livre. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 6 | 13 août | 1802 | Compte des jours que les moulins et la scie de Bonport ont été arrêté dès la St Michel 1 à la St Michel 1802, ce qui comprend la prem re année que Samuel fils de David feu Tobie les a tenus à ferme. |
| 7 | | 1804 | Compte avec Samuel Tobie Rochat du Pont, ancien amodieur de Bonport. |
| 8 | | 1804 | Idem, copie. |
| 9 | | 1807 | Compte avec le citoyen Abram Samuel Guignard ancien fermier de Bonport pour les rouages des moulins et scies, opérés d'après les taxes faites en 1804 et 1807. |
| 10 | 29 septembre | 1810 | Petit compte pour les meules actuellement en ? suivant le georgeage opéré le 29 sept. 1810. |
| 11 | | 1810 | Compte des meules |
| 12 | | 1810 | Compte avec François Louis Rochat, ancien fermier de Bonport |
| 13 | 29 septembre | 1816 | Compte avec David feu LJaques Rochat meunier pour les rouages et divers . |
| 14 | | 1816 | Compte de ce qu'il y a à déduire à David Roc fermier de Bonport pour le temps que les mou lins et scie ont étés arrêtés par l'inondati dès St Michel 1815 à même époque 1816. |
| 15 | | 1817 | Montant du fermage de Bonport pour l'année 1817, déduction faite des jours feriés dès l 19 mai à St Michel 1817 et de la graine livrée aux pauvres: L. 339.4. |
| 16 | | 1819 | Compte du temps que les moulins de Bonport c férié dès St Michel 1818 à même époque 1819. En tout 122 jours. |
| 17 | | 1819 | Compte pour Louis Rochat ancien fermier de Bonport pour les rouages, meules, etc... |
| 18 | | 1820 | Compte du temps que les moulins et scie de Bonport ont joués dès St Martin 1819à St Martin 1820. En tout 113 jours. |
| 19 | | 1820 | Note des temps que les moulins de Bonport ont férié et du temps que les dits moulins ont joué. |
| 20 | | 1821 | Idem, pour 1821. |
| 21 | | 1821 | Idem, pour les années 1820 et 1821. |
| 22 | 6 juin | 1826 | Compte avec Jaques Rodolph Rochat meunier po les rouages de Bonport. |
| 23 | | 1826 | Dû en graines par Rodolph Rochat meunier de Bonport. |
| 24 | | 1828 | Compte avec Samuel Reymond fermier en Bonpor et ses cautions, pour les rouages, meules, e solde de ferme. |
| 25 | 7 août | 1828 | Jours où les moulins de Bonport ont férié en 1826. |

1831 Livrance de Magnenat, meunier en Bonport, pour les pauvres en orge et en avoine, 1830.

1832 Idem. pour1831.

1834 Compte relatif aux pierres à moudre et rouages et engins de Bonport, avec Magnenat, meunier en Bonport.

1835 Livrance de Magnenat, fermier en Bonport, en orge et en avoine pour les pauvres de la commune, du 6 oct. 1834 au 1er mars 1835.

1835 Idem, du 6 janvier 1834 au 6 octobre 1834.

1835 Idem, du 1er mars au 31 décembre 1835, par le meunier Cuendet et son associé Linder.

1851 Rapport au Conseil Communal de l'Abbaye sur les produits des dépenses et des recettes des usines de Bonport, depuis 1821 à 1851 inclusivement, soit les 30 dernières années.

On découvrira aux pages suivantes une rarissime comptabilité concernant la scierie de Bonport dont l'original est en possession d'un des descendants de la famille Rochat-Golay du Pont (Chalet suisse). Le livre provenait-il d'un des ascendants qui aurait tenu la scierie de Bonport ?

Et l'on trouvera plus loin le livret Rochat-Golay, qui devait en fait constituer à lui seul une brochure et qui, agrémenté, est devenu la présente publication! De fil en aiguille, dit-on...

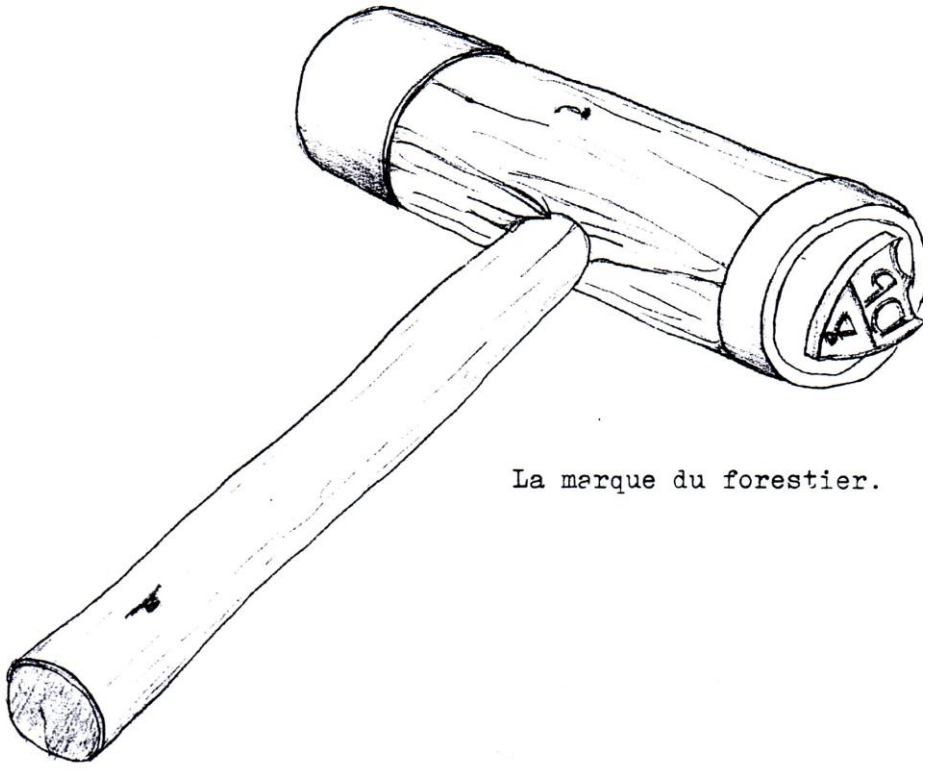

La marque du forestier.

Extraits divers du livre de comptes de David Siméon Rochat en possession de M. Jean-Philippe Rochat, descendant de la famille Rochat-Golay du Pont qui le possédait.

---

Contenu de l'ouvrage:

Bien qu'il s'agisse d'une pièce fort vénérable, elle n'offre malheureusement que peu d'éléments sur notre passé.
Il s'agit des comptes de deux scieurs, probablement aussi meuniers en Bonport, alors propriété de la commune de l'Abbaye. Ils y sont par voie d'amodiation.
Le premier de ces deux hommes est David Siméon Rochat. Son sucesseu est Jean-David fils de David Rochat du Pont. Celui-ci, après Bonport, dût descendre à Vallorbe pour y effectuer le même métier. La moitié du manuscrit ainsi est consacrée à ce second épisode. Bonport, c'est-à-dire ses installations industrielles, étaient-elles devenues inintéressantes ? Y avait-il pléthore de scieurs qui tous ne pouvaient trouver de travail en la région, d'où descente sur Vallorbe où une scierie se trouvait disponible ?
Bien des questions sans réponses!

Sciage de billons en Bonport

David Siméon Rochat

Doit: - David fils de feu Samuel Rochat du Pont , du 8 avril 1782
- Siméon Rochat du Pont, charpentier, du 20 mai 1782
- Siméon fils de feu Aymé Rochat du Pont, du 3 juin 1782
- Philippe-Etienne Rochat du Pont, du 21 8bre 1782
- Isaac-Jérémie et son frère Jean-Pierre Rochat du Pont (est-ce pour eux que les dates ci-dessus concernent ?)
- Doit mon beau-frère Pierre Rochat à David Siméon Rochat du Pont pour lui avoir scié les billions ci-après pendant la semaine du (mélange dans les dates, retenez seulement l'année, 1782)

| Billions | taillées | Florins | Sols |
|---|---|---|---|
| 20 | 174 | 16 | 6 |
| 25 | 249 | 20 | 9 |
| 10 | 130 | 10 | 10 |
| 12 | 125 | 10 | 5 |
| 9 | 98 | 8 | 2 |
| 76 | 776 | 64 | 8 |

Quelques noms:
- Nicolas Rochat du Pont, beau-frère
- David Rochat du Pont, beau-frère
- Tobie Rochat du Pont, beau-frère
- Maques Moyse Rochat du Pont
- David Rochat de l'Epine, justicier
- Rodolphe et son frère Pierre Rochat de l'Epine
- Rodolphe Rochat de l'Epine
- Louis Rochat du Haut des Prés
- Le cousin Frédéric Rochat des Charbonnières
- La cousine Anne-Judith Rochat des Charbonnières
- Le cousin Jaques David Rochat des Charbonnières
- Maunel Golay des Charbonnières
- Samuel Golay des Charbonnières, cabaretier
- Pierre Abraham Rochat des Charbonnières, justicier
- Abraham David Rochat des Charbonnières

- Le cousin Henri Rochat des Charbonnières
- Siméon Rochat, pêcheur, du Pont
- Jaques David Rochat du Pont
- Moyse Rochat du Pont
- Pierre Abraham Guignard du Lieu
- Pierre Abram Rochat fils du régent du Lieu
- Louis Rochatdu Pont, cordonnier
- Jean Louis Rochat du Pont
- Charles Nicole du Lieu
- David Aubert du Lieu
- M. le ministre Peroy du Lieu
- Josué Dépraz du Séchey
- Abraham Dépraz de la Frasse
- David Moyse Meylan du Séchey
- Abram Aubert du Lieu
- Jean Pierre Dépraz du Séchey
- Frédéric Guignard du Lieu, commis d'exercice
- Joseph Guignard du Lieu
- Pierre Guignard du Lieu, des maisons derniers
- Joseph fils de feu David Aymé Rochat du Pont
- Beau-frère Jean-Félix du Pont
- Néhémie Depraz de la Frasse
- Jean Pierre Guignard du Lieu
- David Dépraz de la Frasse
- Abram David Depraz de la Frasse
- Abram Cart de l'Allemagne
- Hémon (?) fils de Mons. le châtelain Reymond du Lieu
- Siméon Moyse Rochat du Pont, justicier
- Charlot Golay des Charbonnières,
- Christe Choffer amodieur de la Sagnettaz

1783
- Louis Rochat du Haut des Prés
- Cousin Jaques David Rochat des Charbonnières
- David fils de feu Samuel du Pont
- Pierre Abram Rochat maréchal du Pont
- Rodolphe Rochat de l'Epine
- Samuel Golay des Charbonnières
- Siméon fils de feu David Rochat du Pont
- Pierre Jaques Rochat des Charbonnières, cabaretier
- Louis Mouquin du Pont
- Jean Henry Golay de la Cornaz
- Hoirie feu Jean Pierre Guignard du Lieu
- Isaac Jérémie du Pont
- Jean Pierre Dépraz et son frère du Séchey
- Siméon Rochat pêcheur, du Pont
- David Rochat de l'Epine, justicier et cousin
- Pierre Abram Rochat de la Cornaz
- Joseph Guignard du Lieu
- Le beau-frère David Rochat du Pont
- Josué Dépraz du Séchey
- suit une liste de noms divers dont nous n'avons retenu que ceux des Charbonnières!
- David Rochat des Charbonnières dit mortier
- Rodolphe Rochat de l'Epine
- Pierre Rochat de l'Epine
- Pierre Abram de la Cornaz
- Samuel Golay des Charbonnières
- Cousin David Rochat de l'Epine, justicier

- Jean Henry Golay de la Cornaz
- Hoirie de feu Jean Pierre Rochat des Charbonnières, parmi celle-ci David fils de feu Jean Pierre Rochat des Charb.
- Pierre Abram Rochat de la Cornaz
- Louis Rochat du Haut des Prés.

Dès la page 70 on change de meunier ou de scieur. Exit David Siméon Rochat du Pont. Dès lors Jean David (Jean David Rochat du Pont sera scieur à Vallorbe de 1797 à 1815 environ) fils de feu David Rochat du Pont officier. Ce dernier redoit 41/3/. à son prédécesseur. Se dit meunier en Bonport. Egalement scieur.

<u>1784</u> - Jacob Rochat de la Cornaz
à - Louis Rochat des Charbonnières, tisserand
1790 - Jacob Rochat de la Cornaz
env. - Samuel Rochat des Charbonnières, charron
- Charlot Golay des Charbonnières
- Abram David Rochat des Charbonnières, charpentier
- Jean Rochat des Charbonnières soit de Billard
- Jean Isaac Rochat de Billard
- Louis Rochat des Charbonnières, lapidaire
- David Néhémie Rochat des Crettets des Charbonnières.

N-B: tous les hommes dont les noms sont cités plus haut, sont clien de l'entreprise de Bonport où ils font scier leurs billions. Il s'agit de professionnels du bois, boisseliers, menuisiers, charpentiers, ou de marchands de planches, ou encore de faiseurs de tavillons, etc...

<u>Extraits du même livre de comptes</u>

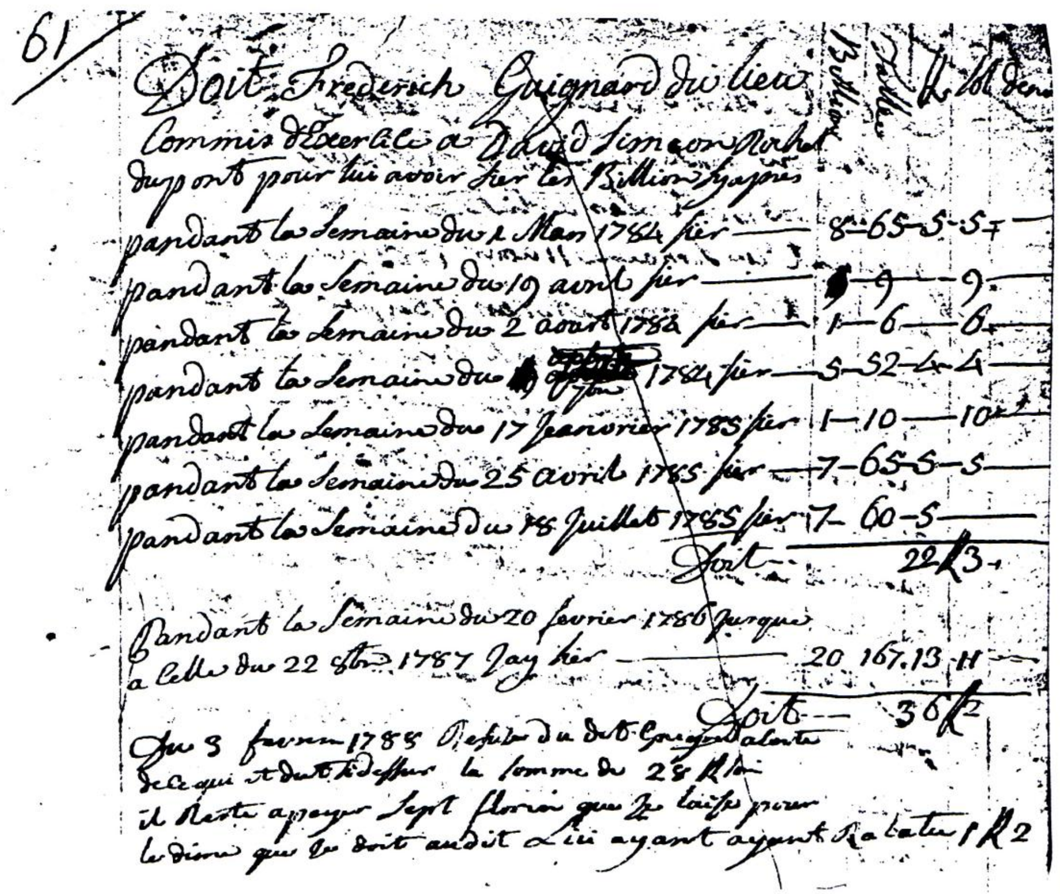
61/
Doit Frederich Guignard du lieu Commis d'[illegible] à David Simeon Rochat du pont pour lui avoir scier les Billions [illegible]
pandant la semaine du 1 Mars 1784 scier — 8-65-5-5
pandant la semaine du 19 avril scier — 9 — 9
pandant la semaine du 2 aoust 1784 scier — 1—6—6
pandant la semaine du [illegible] 1784 scier — 5-52-4-4
pandant la semaine du 17 Jeanvier 1785 scier 1—10—10
pandant la semaine du 25 avril 1785 scier 7-65-5-5
pandant la semaine du 18 Juillet 1785 scier 7-60-5
Doit — 22 ff 3
Pandant la semaine du 20 fevrier 1786 jusques a celle du 22 8bre 1787 Jay scier — 20 167.13 11
Doit — 36 ff 2
Au 3 fevrier 1788 Receu du dit Guignard a conte de ce qui est dit si dessus la somme de 28 ff [illegible]
il Reste a payer sept florin que je laisse pour le disme que je doit audit Lieu ayant ayant Rabatu 1 ff 2

70 Du 20 9bre 1786
Par Conte fait avec Jean David fils de feu David Rochat du pont officier pour toute que nous avons ut a faire de part et autre tant pour Grain lim que pour tatte et Journe il Cettrouve qui mest Redut a moy David Simeon Rochat du pont la somme de quarante et un florin trois sol je dit 41 ℛ 3 somme pour toute chose
on a oublier de Conte en faisant le Conte un char de bois quon lui amener depuis la Baracombaz je le lui a dit le Jour apres que lon a fait le Conte

Du 1 Jullet 1787 Recu de Jean David Rochat du pont a Conte de ce qui et dut Cidessus la somme de 30 florin

Du 31 aoust 1789 Par Conte fait avec Jean David Rochat du pont charpantier pour toute que nous avons ut a faire de part et d'autre savoir pour Grain vendue et Journee qui nous a fait en bompont et pour ce qui Regarde la Commune tant pour bois que Journee quil a faite et fromage et dime et le bois sois planche que je lui a Redu soit porte a Conte qui lavoir mis pour la Roue de la sie qui lui a fait il Cettrouve que le dit mere doit a moy Jean David Rochat du pont meunier en bompont apres lui avoir tenir Conte de toute les livrance la somme de treze florin onze sol sept denier je dit — 13 ℛ 11 sol 7 den
Comme on peu le voir sur la feulle de tout les article mis sur le dernier Conte

71 Du 20 9bre 1786 Par Conte fait avec Louis fils de feu David Rochat du pont officier pour toute que nous avons ut a faire Jusque a ce Jour tant pour le Grain que pour tatte il mes Redut a moy David Simeon Rochat du pont la somme de — 28 ℛ 9 sol 6 den pour toute chose

Du 3 Jullet 1787 Livre a Louis fils de feu David Rochat du pont officier demi douzaine de Litaun a thuile prit a trois bat

il y a en lone des titaun a thuile sur le conte de Jean pour le magasin il y a demi douzaine pour le Conte de Louis il faut cest di fier avec les autre son pour les Litaun Ces article nes par Conte sur le Conte Cidessous

Du 1 avril 1789 Par Conte fait avec Louis fils de feu David Rochat du pont officier pour toute que nous avons ut a faire Jusque a ce Jour il Cettrouve que le dit mere doit a Moy Jean David Rochat du pont par le Conte Cidessus La somme de — 28 ℛ 9 sol 6

Deplus par de la Graine Livré le 8 Janvier 1788
par Deux quateron de Graine Mele monte a -- 9 ff --
plus Doit par son Dime A autre article qui met
dut sur ma Gourvernance de 1788 apres lui payer
Les bons qui lui venoit de toute choses soit de Reveue
A de St Jaques A des plante du chalarotte it mort Redut
la somme de ——— 21 ff 6 —

par les trois article le dit me redoit a moy ——— 59 ff 3 - 6
Jean David Rochat la somme de Cinquante neuf florin
trois sol six denier

Conte fait le 14 Mars 1792 Mis ce quil A Redut
Sur une feuille et signer

72 / Du 16 fevrier 1787 | ff sol den
Par conte fait avec Jean Pierre
Rochat du mondulac fils de feu Moyse
Rochat du mondulac pour toute qui nous avons
ut a faire Jusque a ce Jour de part et dautre soit
pour tatter et pour planche et Conte a lui vendu
et de farine il se trouve qui me redoit a
moy Jean David Rochat Munier en bompte
la somme de 28 florin 4 sol 6 denier
fait le 16 fevrier 1787

Du 29 Juin 1787 Livré a Jean Pierre Rochat
du mondulac 27 Cornet de Ceux de Boston pris
a demi batz la piece ——— 3 ff 4 - 6
plus le meme Jour livré un quateron de farine — 1 - 1 - 6
Plus Livré a Jean Pierre par ce qui me doit
pour Marchandise Livré sur la dent l'annee
1785 il me doit la somme de ——— 8 4 6
plus doit pour Roué Refaite monte ——— 4 - 6 —

Du 8 Juillet 1787 Conte fait ce Jour
Mis par Billet qui monte a 40 ff -

73 / Du 6 Juin 1787 Par conte fait avec | ff sol den
abram David fils dabram Desprez de
La frale pour toute que je lui ay sier
Depuis la semaine du 13 Juin 1785 Jusque
a ce Jour 6 Juin 1787 il sest trouvé que le dit
Desprez me doit le siage fait qui monte a

56 billion faisant 486 tattes faisant la
somme de 40 florin 6 sols qui me doit a Moy
Jean David Rochat du pont Munier embonpont
Les billion qui le sie ce jour ne sont pas
conte sur le conte ledit — 40 ff 6 s

Depuis la semaine du 7 Juin 1787 jusques ala
semaine du 25 aoust 1788 jay sier pour le dit abraim
depraz de la frale savoir 8 billion en la ton faisant
41 tattes a demi batt la tattes fait — 5 ff 1 6
de plus jay sier 44 billion tant en douves que pour
planches qui ont fait 399 tattes faisant — 33 ff 3
faisant en tout 52 billion que je sier depuis le 7 juin
1787 jusque au 25 aoust 1788
il y a de lavoine sur le livre que les dit doit qui monte
comme on le peu voir qui a eté livré le 12 juin 1787 et
le 7 juillet 1787 qui monte a — 29 ff 3
Doit 108 ff 1 6

Du 7 juillet 1787 Resu de Louis fils d abraim
depraz de la frale a conte — 20 florin
Du 16 May 1788 Resu de Jaques David Rochat des
Bioux Marchant peyant pour le dit depraz de la frale
La somme de — 23 ff
dont je lui ay donné un Resu

Depuis la semaine du 27 juillet 1789 jusque
ala semaine du 10 aoust 1789 jay sier — 6 ff
8 billion faisant 77 tattes monte a —
Du 4 fevrier 1790 Par conte fait avec abraim — 14 ff 6 - 6
David fils d abraim Depraz de la frale pour lequi
et dont cidessus il c'est trouvé qui me doit a Moy Jean David
Rochat du pont Meunier la somme de 7 ff 6 - 6 denier
nous de tien les Resu — Redoit 7 ff 6.6
donné un double au dit

Mis ce qui dit Redoit sur ce
conte a la page 186 par ce
conte fait ce dont je passe

74 Du 17 juillet 1787 Par conte fait avec — ff sol denier
Simeon Lurgrin du Sechey Marchant
pour ce que je lui ay sier depuis le 14 Juin 1786
au 10 juillet de 1786 il c'est trouvé que le dit
Lurgrin me doit a Moy Jean David Rochat du pont
Munier en bon port la somme de onze florin six sols
peyer le 17 juillet 1789 par lavoir
de huit florin que je doit Retire vers
abraim Rochat des cheilonnien charon
et 3 ff 6 sols quil ma livré en argent

Doit Simeon Lurgrin du Sechey Marchant
a Jean David Rochat du pont pour lui avoir
sier les billion cy apres
La semaine du 1 juillet 1789 sier 3 billion quils
ont fait 29 tattes monte a — 2 5

- La semaine du 2 xbre 1790 sier 8 billion 52 tatte -- 4 - 4 --
- La semaine du 22 aout 1791 sier bouden 2 billion 10 tatte - - 1 - - 3
La semaine du 5 xbre 1791 sier 8 billion — 59 tatte -- 4 - 11
La semaine du 18 Juin 1792 sier 2 billion 16 tatte — 1 - 4 -
La semaine du 8 8bre 1792 sier 3 billion 20 tatte — 1 - - 8
La semaine du 15 8bre 1792 sier 2 billion 17 tatte — 1 - 5 —

voier la bite signe

Doit --- 17 ℔ 4

Du 3 8bre 1811 Resur le solde de Conte du fils dudit donc quite donc la partie de Conte qui tan tient

75

## Doit Rodolph Rochat de Lepine a Jean David Rochat du pont mainier Les artitle sy apres

| | Billion | Tattie | ℔ | tot deni |
|---|---|---|---|---|
| Doit ala page 42 du present livre | | | 94 | 7 |
| Pandant la semaine du 19 Juin 1786 sier | 26 | 270 | 26 | 6 |
| Pandant la semaine du 24 Juillet et Celle du 16 8bre de 1786 sier | 12 | 98 | 8 | 2 |
| Pandant la semaine du 5 Mars 1787 Jusques a la semaine du 22 8bre de 1787 sier | 64 | 563 | 46 | 11 |
| Pandant la semaine 3 avril 1786 plus Doit pour avoir sier les billion qui lont avec pierre son frere et son neveu par ensemble savoir 13 billion qui sont 125 tatte le tier fait | | | 3 | 5 |
| Du 6 8bre 1786 Livre a la Cousine Susanne farrone de Rodolph Rochat de Lepine deux quateron davoine prit a neuf batz le quateron | | | 4 | 6 |
| Depuis la semaine du 1 avril 1788 jusque ala semaine du 5 May 1788 jay sier | 32 | 226 | 18 | 10 |

184 ℔

Ce dernier artitle et apres le Conte fait Cidessus

Les Resur de la page 42 du present livre monte ala somme de — 115 ℔
Comme on le peu voir
plus Resur par le beure Livre a Joseph Lamy notre vallet Livre Lannee 1787 monte a quatre livre moien un Cart a quatre batz et un cruche le tout monte 4 ℔

Du 15 fevrier 1788 palotte fait avec le Cousin Rodolph Rochat de Lepine pour tout ce que nous avons eut a faire de part et dauthre Jusque ala Jour tant pour tatte que autre choses il Cest trouvé qui me Redoit a moy Jean David Rochat apres avoir Conté ce que jay Resur Ce Jour il me Redoit — 23 ℔ moins dix batz 23 ℔

Du 16 8bre 1788 Resur a Conte 20 ℔
Du 11 avril 1789 Resur a Conte 10 ℔
Redoit sur encore 1 ℔ 10 sol

92

| | ℔ | sol | de |
|---|---|---|---|
| Doit Louis Rochat des charbonnieres Tiserans a Jean David Rochat du pont meunier Les articles cy apres | | | |
| Du 4 Juin 1787 Livré au fils dudit deux quaterons orge prit fait a douze bats le quateron | | 6 | |
| plus doit deja depuis Lannee devant un quateron dorge que je lui avoir prete | | 3 | |
| La semaine du 15 8bre 1787 tiré | 2 | 15 | 1 3 |
| La semaine du 19 Juillet 1790 Jay tiré | 6 | 49 | 4 1 |
| La semaine du 23 aoust 1790 Jay tiré | 4 | 29 | 2 5 |
| La semaine du 1 7bre 1790 Jay tiré ~~boudron~~ | 2 | 12 | 1 6+ |
| La semaine du 2 xbre 1790 tiré | 2 | 15 | 1 3 |
| La semaine du 2 May 1791 Jay tiré | 4 | 43 | 3 7+ |
| La semaine du 4 Juillet 1791 tiré | 2 | 15 | 1 3 |
| La semaine du 1 aoust 1791 tiré | 1 | 8 | 8+ |
| La semaine du 8 aoust 1791 tiré | 3 | 25 | 2 1 |
| La semaine du 14 May 1792 tiré | 4 | 27 | 2 3 |
| La semaine du 20 aoust 1792 tiré | 4 | 32 | 2 8+ |
| La semaine du 27 aoust 1792 tiré | 4 | 30 | 2 6 |
| La semaine du 3 7bre 1792 tiré | 2 | 16 | 1 4+ |
| La semaine du 15 8bre 1792 tiré ~~boudron~~ | 1 | 6 | 9 |
| La semaine du 5 9bre 1792 tiré | 2 | 14 | 1 2 |
| Du 17 aoust 1792 Livré a Janos fils dudit un quateron orge prit a 17 bats le quateron | | 4 | 3+ |
| Du 28 aoust 1792 Livré a la fille deux quaterons orge prit a 17 bats le quateron fait | | 8 | 6 |
| Du 13 7bre 1792 Livré a Janos fils dudit un quateron orge prit a 17 bats le quateron | | 4 | 3 |
| Doit | 54 ℔ 9 | | |

Du 29 xbre 1790 Resu du fils a conte de ce que dessus La somme de 5 ℔
Du 4 7bre 1792 Resu du fils a conte 5 ℔
Du 13 7bre 1792 Resu a conte 5 ℔
Du 17 8bre 1794 Resu a conte 20 ℔
Du 27 Juin 1814 Resu de Charles Louis Rochat fils dudit a conte la somme de 16 ℔ 6 sol

Du 3 Juillet 1814 Resu de Charles Louis Rochat des charbonnieres 3 ℔ 3 sol pour solde conte. Tout payé les parties de conte quitté [illegible]

| | ℔ | sol | den |
|---|---|---|---|
| 112 a Suite du Conte a mon Cousin Jean Felix Rochat du pont dautre part | | | |
| Du 27 Juin 1810 Resu de la famme au Cousin Jean Felix Rochat du pont 23 livres de beurre cert de Celui du pres Detoi prit a | 30 | 2 | 3 |
| Du 6 7bre 1810 Resu du Cousin Jean Felix Rochat trante livres et un Cart de beurre prit fait a Cinq bats et un cruche la livre de tout ce qui nous avons eu cest annee monte a | 39 | 9 | |

Du 6 Juin 1811 preté a loars au Cousin felix Rochat du pont argent — 10 ff —

Du 25 Juin 1811 Resu du Cousin Jean felix Rochat soit de sont fils Louis 30 livre moien un Cart de beure prit fait a — 5 bats un chrutz la livre 39 ff — 6

Du 3 8bre 1811 Resu du Cousin Jean felix Rochat du pont vinte deux livre et un Cart de beure prit a Cinq bats et un chrutz la livre fait 28 ff 10 - 6

Du 21 8bre 1811 Resu du Cousin Jean felix Rochat du pont 18 livre de fromage prit fait avec lui a trois batz la livre fait — 13 ff 6 sol

~~Resu de mon fr Louis pour mon Cousin felix pour la façon des fromages de 1807~~

plus doit pour la presonnerie pour avoir fait le fromage a notre Maison pour le lousage de tout les individuts monte pour demi annee — 20 ff -

plus doit pour devoir le fours pour les Reparation et meuble pour sa part monte suivant le Conte a 5 ff 3

voier le Conte du four il lui etoit dut pour piere [illegible]

Du 10 Juillet 1812 Resu du Cousin Jean felix Rochat du pont un fromage pesant 49 livre sur quoi il en Rabas une livre pour le qui les manger des souri Reste a 48 livre prit fait a trois batz et un chruches la livre fait — 39 fflorin

Du 4 fevrier 1813 Par Conte fait avec mon Cousin Jean felix Rochat du pont pour toutes que nous avons eu a faire jusque a ce Jour de part et d'autre Comme est a voir par le Conte si dessus Il c'est trouve quil me redut a moy Jean david Rochat du pont douze florin dix sol six denier pour toute chose Jedit 12 ff 10 - 6

---

12 Doit mon Cousin Jean felix fils de feu Pierre Rochat du pont a moy Jean david Rochat du pont les articles cy apres | ffn Sol de

Du 3 Juillet 1798 Livre a mon Cousin Jean felix Rochat du pont soit que je lui ay preté argent la somme de deux Louis dor [illegible] — 80 ff —

Du 24 May 1801 Resu de mon Cousin Jean felix un fromage pesant 36 livre prit fait a 15 chrutz la livre monte a — 33 ffn 9 sol

Du 22 9bre 1801 Resu de mon Cousin a Conte dessus la somme de — 40 ff

Du 30 aoust 1802 Livre audet deux quateron de Graine Mele prit fait a 26 batz le quateron fait — 13 ff — —

Du 24 May 1809 Livre a mon Cousin Jean felix Rochat du pont soit que je lui ay preté argent La somme de quatre Louis dor neufs Jedit — 160 ff — —

Du 2 Juin 1809 Resu de mon Cousin une douzaine et demi de Counot prit a 6 batz la douzaine fait 2 ₤ 3

Du 12 Juillet 1809 Resu de mon Cousin soit de son domestique disant 30 livres de beurre prit fait a Cinq batz et une chrutze la livre monte a 39 ₤ 4 - 6

Du 2 7bre 1809 Livré a la Lizete femme de mon Cousin soit que Je lui ay prete la somme de deux Louis d'or neufs Cedit ———— 80 ₤ —

Du 10 7bre 1809 Resu de mon Cousin 23 livres moien un Cart de beurre prit a Cinq batz et une chrutze la livre fait ———— 29 ₤ 10 - 6

Du 29 9bre 1809 Resu Seize livres et demi de Senct Saler prit fait a ———— 5 ₤ 10

plus Resu une petite poche prit fait a 6 sol

Du 15 Juin 1810 Resu de la Lizete femme de mon Cousin quatre livres de beurre Cest ou Celui dessus la dant prit a 5 batz la livre 5 ₤ 3 - -

| | ₤ | sol | de |
|---|---|---|---|
| Du 6 Juillet 1814 Resu de mon Cousin Jean felix fils de feu l'oncle pierre Rochat du pont dix huit livres et demi de beurre prit fait a Cinq batz la livre | 113 a | | |
| Du 23 aoust 1814 Resu de mon Cousin Jean felix Rochat du pont 25 livres et demi de beurre il faut savoir de lui au Juste pour les livres pour Cest article les deux articles de beurre monte a | 35 ₤ 10 | | |
| Cedit pour avoir fait les fromage — 2 francs 5 batz 2 cr | | | |
| plus pour la partie ———— 1 franc 5 batz | | | |
| Du 15 7bre 1814 Livré a la fille au Cousin Jean felix Rochat du pont demi Cent de Clou de char prit a ———— | 2 ₤ | 3 sol | — |
| Du 22 7bre 1814 par Conte fait avec mon Cousin Jean felix fils de feu l'oncle pierre Rochat du pont pour tout ce que nous avons eu a faire Jusque a ce Jour de part et d'autre nous sommes quite | | | |

113 b

| | ₤ | sol | den |
|---|---|---|---|
| Du 17 9bre 1814 Livré a mon Cousin Jean felix fils de feu l'oncle Pierre Rochat du pont soit que Je lui ay prete argent la somme de ———— | 70 ₤ | — | — |
| Du 6 May 1815 Livré au Cousin Jean felix Rochat du pont huit quateron avoine prit fait a dix batz le quateron | 20 | — | — |
| Du 10 Juin 1815 Resu de mon Cousin Jean felix Rochat du pont 26 livres de beurre prit fait a Cinq batz la livre fait ———— | 32 ₤ 6 ₤ | | |

Du 16 7bre 1815 Resur de mon Cousin Jean felin Rochat du pont dix huit Livre et demi de beurre prit fait a Cinq batz la livre fait ——— 23 R 1-6

Du 10 8bre 1815 Resur de mon Cousin Jean felin Rochat du pont Cinq livre et demi de fromage prit fait a trois batz et un chruche la livre fait 4 R 6

Du 3 9bre 1815 Resur du Cousin Jean felin Rochat du pont 33 livre moien un Cart de fromage prit fait a trois batz et un chruche la livre fait — 27 R loi

Les Resur monte a — 87 R 1-6 Doit 90 R

Du 3 9bre 1815 Par Conte fait avec le Cousin Jean felin Rochat du pont pour toute que nous avons ut a faire Jusque a Ce Jours de part et dautre Il Cestrouve qui met Redut a Moy Jean David Rochat du pont la Somme de onze batz et demi pour toute Chosses

Du 9 xbre 1815 Resur de mon Cousin Jean felix Rochat du pont Sept batz par une Selle et une demi Selle lui ayant fourni le bois

Doit Pierre Moyse Rochat du pont charpantier

M4 a Jean David Rochat du pont Les article sy apres

| | Ll | Sd | Deniers |
|---|---|---|---|
| Du 15 7bre 1792 Livre audit Pierre Moyse Rochat du pont Charpantier un quateron orge prit fait avec lui a ——— | 4 R | 3 | — |
| Du 31 xbre 1803 Doit le dit pour argent prêté La Somme de ——— | 7 R | 9 | 6 |
| Doit le dit pour sa part des Refature du fourt suivant le Conte fait le 3 9bre 1811 monte pour sa part a ——— | 5 R | 3 | — |
| Doit — | 17 R | 3 | — |

Resus dudit Pierre Moyse Rochat du pont charpantier a Conte de sidessus

| | | | |
|---|---|---|---|
| Resur dudit par les pierre de la feretre du fourt prit fait avec lui a ——— | 5 R | — | — |
| plus Resur pour avoir fait les deux tables du fourt prit fait a ——— | 3 R | — | — |
| plus pour un batz de Tache ——— | — | 3 | 6 |
| plus pour avoir fait la paille du fourt — | 2 R | 6 | — |
| Resur | 10 R | 9 | |

Bibliographie sur Bonport - ouvrages traitant tout ou en partie de ce lieu industriel.

| | | |
|---|---|---|
| 1808 | François-Joseph Rochet | Mémoire historique sur la famille Rochat ou Rochet établie en Franche-Comté dans le XVIIe siècle, venant de la Vallée de Joux au Pays de Vaud, alors canton de Berne en Suisse, 1808, Editions le Pèlerin 1980, 48 p. |
| 1840 | Jacques-David Nicole | Recueil historique sur l'origine de la Vallée du Lac-de-Joux, Lausanne, 1840, pp. 285 à 497. |
| 1864 | Lucien Reymond | Notice sur la Vallée du Lac de Joux, Lausanne, 1864, 94 pages. |
| 1866 | Lucien Reymond | Rapport sur les essais faits avec la teinture d'iode dans les eaux de Bonport, 1866, SVUP, Editions le Pèlerin 1978, 4 pages. |
| 1868 | Lucien Reymond | Rapport sur la question du percement du Mont d'Orzeires entre le Pont et Vallorbe, 1868, Le Pèlerin 1976, 21 pages. |
| 1879 | Lucien Reymond | Rapport sur l'état des entonnoirs des lacs de la Vallée de Joux, 1879, Le Pèlerin, 1981, 32 pages. |
| 1887 | Lucien Reymond | La Vallée de Joux, Notice, 2ème édition, Lausanne, 1887, 144 pages + carte. |
| 1929 | René Meylan | La Vallée de Joux, les conditions de vie dans un haut bassin fermé du Jura, étude de géographie humaine, Neuchâtel, 1929, pp. 45 à 179. |
| 1934 | Auguste Piguet | Contribution à l'affaire Rigaud, article paru dans la FAVJ du 1.2. 1934 - texte constituant la ci-présente brochure -. |
| 1946 | Auguste Piguet | Le territoire et la commune du Lieu jusqu'en 1536, Le Sentier, 1946, 169 pages. |
| 1950 | A. R.-P. | Glanures historiques concernant les usines de Bonport, FAVJ du 28. 12. 1949 au 11.1. 1950 - texte constituant la seconde partie de la ci-présente brochure -. |
| 1971 | Charles-Edouard Rochat | L'Abbaye, 1571-1971, ouvrage édité à l'occasion du 400e anniversaire de la commune en 1971, 176 pages. |
| 1971 | Paul-Louis Pelet<br>Lucienne Hubler | Ressources minières et politique vaudoise, 1798 - 1848, Librairie Droz, Genève, pp. 1 à 55. |

| | | |
|---|---|---|
| 1971 | Paul-Louis Pelet | Sidérurgie frontalière, Bon Port 1623 - Pontarlier, 1820. Deux essais sur des forges du Jura, Librairie Droz, Genève, 1971, 100 pages. - contient, à ma connaissance, le premier inventaire d'objets à la Vallée de Joux. Pièce essentielle. |
| 1978 | Paul-Louis Pelet | Fer-Charbon-Acier dans le pays de Vaud, **, la lente Victoire du haut fourneau, Lausanne, 1978, Bibliothè historique vaudoise no 59, 354 page |
| 1980 | François Lassus | Métallurgistes franc-comtois du XVIIe au XIXe siècles: les Rochet. Etude sociale d'une famille de maît de forges et d'ouvriers forgerons. Université de Franche-Comté (Besançon), faculté des Lettres et Scienc humaine, 1980. Tome I 580 pages, tome II, 484 pages. |
| 1978 | Auguste Piguet | Histoire de la commune du Lieu de 1536 à 1646, cahier I, 52 pages, Le Pèlerin, 1978. |
| 1981 | Auguste Piguet | Idem, cahier II, 68 pages, Le Pèlerin, 1981. |
| 1982 | Auguste Piguet | Idem, cahier III, 52 pages, Le Pèlerin, 1982. |
| 1985 | Auguste Piguet | Idem, cahier IV, 58 pages, Le Pèlerin, 1985. |
| 1983 | Paul-Louis Pelet | Fer-Charbon-Acier dans le pays de Vaud, ***, du mineur à l'horloger, Lausanne 1983, Bibliothèque historique vaudoise no 74, 492 pages. |

* * *

Les actes officiels concernant le site de Bonport, dès son abergement fait par l'abbé du Lac de Joux en faveur de Jean et Jaques Rochat le premier août 1524, sont innombrables. La liste reste à faire. Utilisant surtout les archives de la commune du Lieu, celles de la commune de l'Abbaye qui fut propriétaire des lieux pendant près d'un siècle, et celles du canton, les ACV, à Chavannes-Renens.

Etablir un chartrier rien qu'avec ces différents actes, constituerait déjà un gros volume.

Il ne faut pas oublier que Bonport, à la foi moulin, scierie, centre métallurgique, maison et ferme, entonnoirs, lieu de visite eut une importance considérable pour la région, presque autant que le village des Charbonnières lui-même, pourtant autrement important de par sa surface. On ne s'étonnera donc pas que tant de "papiers" se rapportent à un lieu trouvé minuscule sur la carte, même prise sur une au 1/5000e.

Question bibliographie, il se peut que les ouvrages Pelet en particulier, donnent d'autres titres encore, plutôt généraux, d'ouvrages se rapportant à l'objet dont cette brochure traite. On s'y rapportera.